

## Orne Métropole Très Haut Débit

7 rue Lavoisier

61000 Alençon

[contact.omtd@ornemetropoletreshautdebit.fr](mailto:contact.omtd@ornemetropoletreshautdebit.fr)



Alençon, le 18 avril 2018

**Nos réf : OMTD 18-001**

**Objet : Informations relatives à l'intention de déploiement.**

### A l'attention des Opérateurs FttH,

Madame, Monsieur,

Le Département de l'Orne et la société Orange ont signé le 17 novembre 2017 une convention de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation et le financement d'un réseau Fttx sur le périmètre géographique des anciennes communautés de communes des Pays de l'Aigle et de la Marche ainsi que du Pays d'Argentan.

Conformément à la convention précitée, Orange a transféré cette mission à sa filiale Orne Métropole Très Haut Débit.

L'article L1425-1 VI du Code général des collectivités territoriales précise que les collectivités territoriales et leurs groupements doivent communiquer à l'ARCEP, au moins deux mois avant leur entrée en vigueur, les conditions tarifaires d'accès à leurs réseaux à très haut débit en fibre optique ouverts au public permettant de desservir un utilisateur final. En application de cette disposition, Orne Métropole Très Haut Débit envoie à l'Arcep et publie ce jour sur son site web une offre d'accès aux lignes FttH en dehors de la zone très dense décrivant les modalités opérationnelles techniques et tarifaires permettant aux opérateurs intéressés d'une part de cofinancer ou louer les infrastructures de réseaux en fibre optique posées par Orne Métropole Très Haut Débit et d'autre part d'accéder aux prestations de mutualisation desdites infrastructures réalisées par Orne Métropole Très Haut Débit.

Conformément à la décision 2015-0776 de l'ARCEP du 2 juillet 2015, Orne Métropole Très Haut Débit publie ses offres d'accès et d'hébergement, dont les STAS (Spécifications Techniques d'Accès au Service) du réseau, que vous trouverez dans les annexes du contrat proposé aux opérateurs.

La visibilité sur le plan de déploiement général du réseau pour les 22 223 prises estimées auxquelles s'ajouteront les nouveaux logements et dont la construction est prévue sur les 2 prochaines années, est disponible auprès d'Orne Métropole Très Haut Débit ou via un lien sur le site web d'Orne Métropole Très Haut Débit.

Par conséquent, vous trouverez dans le fichier ci-joint au format électronique :

- la définition de la zone de cofinancement proposée;
- les intentions et planning de déploiement tels qu'ils sont actuellement programmés;
- la liste des communes couvertes par le réseau ainsi que les sites NRO.

L'ensemble de ces documents sont accessibles sur le site web : [www.ornemetropoletreshautdebit.fr](http://www.ornemetropoletreshautdebit.fr)

Vous pouvez naturellement nous faire part de vos commentaires sur l'ensemble de ces éléments.

Restant à votre disposition pour toute information supplémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Michel Khomenko  
Directeur Général